

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12054**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Architecte technique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, sociétés de conseils (SYNTEC-CINOV) - Fédération SYNTEC	Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3018 - Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'architecte technique a en charge la définition de l'architecture technique du système d'information, en veillant à la cohérence entre les aspects matériels, systèmes d'exploitation, réseaux, applicatifs... En partant de l'analyse des besoins et en liaison avec les architectures du système d'information, il préconise une infrastructure technique en s'engageant sur son bon fonctionnement en service régulier.

Concevoir et organiser une architecture adaptée aux enjeux et objectifs de l'entreprise : Etudier le besoin et l'existant; analyser l'impact des nouvelles solutions; concevoir l'architecture technique; participer au maquettage de la solution; garantir la cohérence de l'ensemble des moyens informatiques; identifier les solutions concrètes d'accès aux données extérieures; établir le schéma de circulation d'information; proposer des scénarios d'évolution.

Réaliser la rédaction des dossiers d'architecture technique: rédiger les dossiers; rédiger la cartographie technique; rédiger la documentation technique; proposer et rédiger des normes techniques

Conseiller lors de la mise en oeuvre de l'architecture choisie : assurer la qualification technique et l'intégration dans l'environnement de production des nouveaux composants; participer au suivi du déploiement et à la montée en charge; évaluer et optimiser la capacité et les performances de la solution; repérer les goulots d'étranglement d'accès aux données.

Assurer le support aux projets : conseiller le client; coordonner et diriger des équipes, relier les acteurs; assister.

Assurer la veille technologique : promouvoir l'architecture technique; participer à la formation des différents partenaires du projet.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Informatique : Famille "Conseil" sous-famille "technique".

Architecte technique, consultant en maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Par la voie de la formation, parcours accessible aux candidats d'un niveau BAC+5 ou expérience équivalente les compétences sont évaluées par :

- Evaluation continue
- Dossier de pratique en entreprise
- Mise en situation
- Entretien avec le jury à partir du dossier de mise en situation

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Deux jurys : un jury délégué et un jury CPNE * Jury délégué : Président : membre CPNE + minimum de 2 personnes extérieures (professionnels) * Jury : CPNE SYNTEC-CICF valide la délivrance du CQP.

En contrat de professionnalisation	X	Deux jurys : un jury délégué et un jury CPNE * Jury délégué : Président : membre CPNE + minimum de 2 personnes extérieures (professionnels) * Jury : CPNE SYNTEC-CICF valide la délivrance du CQP.
Par candidature individuelle	X	Deux jurys : un jury délégué et un jury CPNE * Jury délégué : Président : membre CPNE + minimum de 2 personnes extérieures (professionnels) * Jury : CPNE SYNTEC-CICF valide la délivrance du CQP.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Deux jurys : un jury délégué et un jury CPNE * Jury délégué : Président : membre CPNE + minimum de 2 personnes extérieures (professionnels) * Jury : CPNE SYNTEC-CICF valide la délivrance du CQP.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Architecte technique avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Syntec :

Fafiec : www.federation.syntec.fr

[site internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Fédération SYNTEC

3, rue Léon Bonnat

75016 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AFIP Formation

Ecole Centrale

ENS Cachan

Telecom Bretagne

Historique de la certification :